

vernier information



BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Décembre 1984

BUDGET 1985

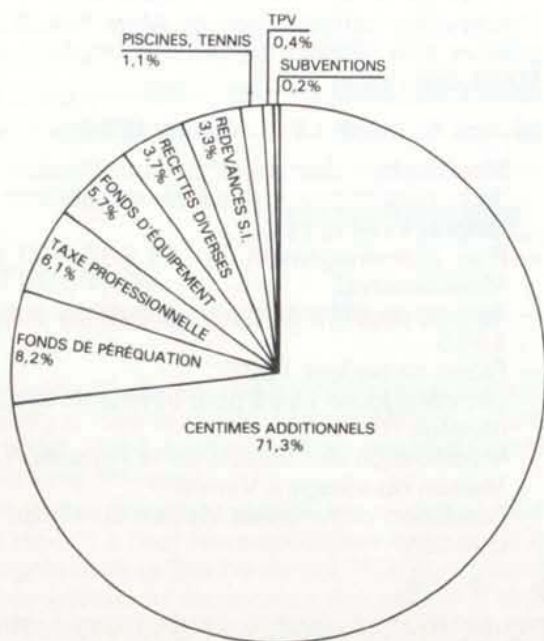
Dans sa séance du 13 novembre 1984, le Conseil municipal a accepté le projet de budget présenté par le Conseil administratif, après quelques retouches effectuées au cours de deux séances de travail de la commission des finances. Le total des recettes et des dépenses prévues pour le budget s'élèvera à Fr. 31.092.500.—.

Par nature de dépense, selon les dispositions du plan comptable actuellement en vigueur, la répartition des charges se présente de la manière suivante:

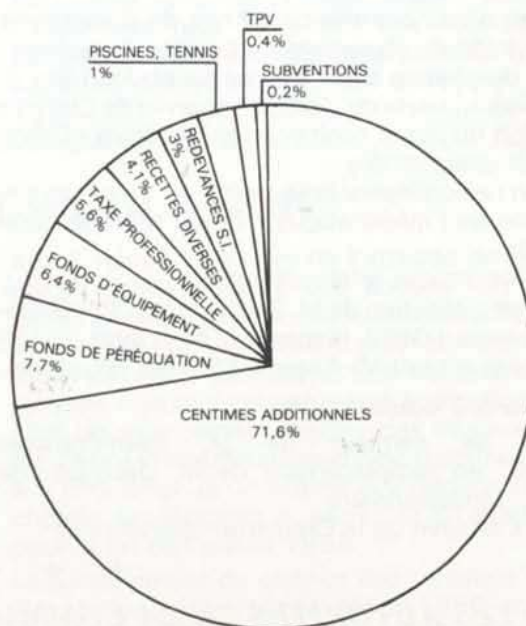
— administration, y compris salaires et traitements du personnel	Fr. 11.700.500.—
— finances, y compris service de la dette et fonds de réserve	Fr. 8.535.000.—
— écoles, jeunesse, bibliothèques, sports, loisirs, culture	Fr. 1.772.500.—
— police, état civil	Fr. 48.000.—
— travaux publics (routes, emplacements, bâtiments)	Fr. 6.562.000.—
— service social	Fr. 1.559.000.—
— service du feu et de secours	Fr. 369.500.—
— protection civile	Fr. 236.000.—
— transports publics	Fr. 310.000.—
Total	Fr. 31.092.500.—

Les prévisions des principales recettes sont estimées comme suit:

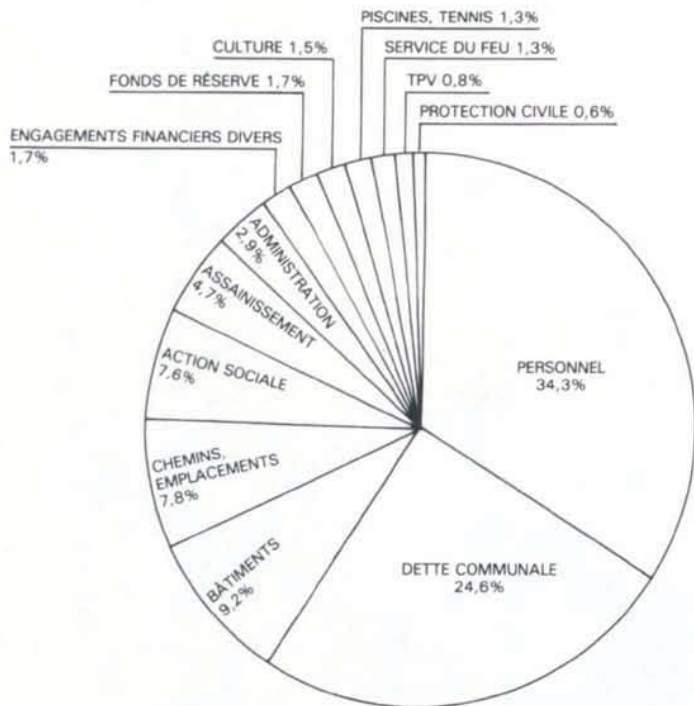
— centimes additionnels communaux	Fr. 22.250.000.—
— fonds de péréquation financière	Fr. 2.400.000.—
— taxe professionnelle	Fr. 1.750.000.—
— fonds d'équipement communal	Fr. 2.000.000.—
— autres recettes diverses	Fr. 2.692.500.—
Total	Fr. 31.092.500.—



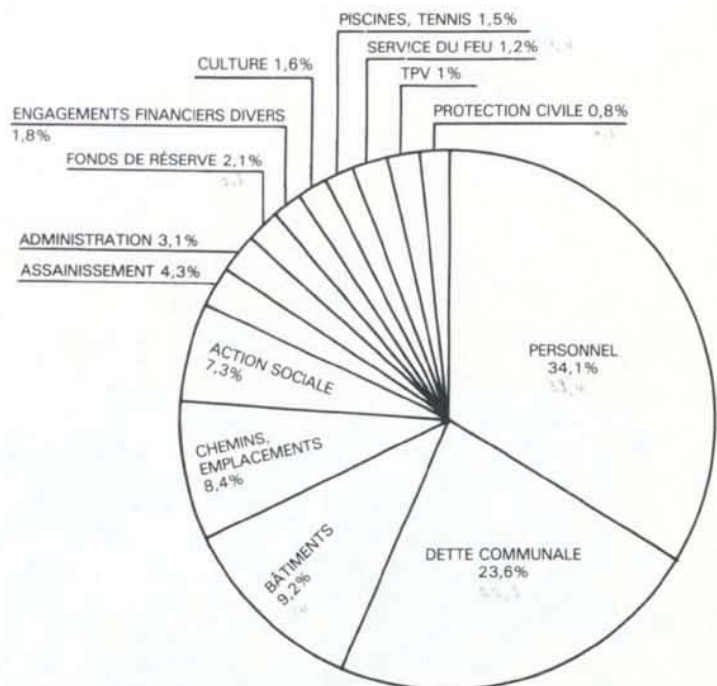
RECETTES 1984



RECETTES 1985



DÉPENSES 1984



DÉPENSES 1985

L'estimation de la valeur du centime aditionnel s'est faite sur la base d'une croissance de 15 % par rapport au résultat de 1983, dernier résultat connu. Cette ressource dépend principalement du revenu imposé des personnes physiques et morales, chiffres qui peuvent varier d'une année à l'autre, principalement en ce qui concerne les personnes morales. La taxe professionnelle devrait être légèrement allégée si le Grand Conseil adopte la proposition présentée, qui consiste à introduire un dégrèvement de Fr. 170.— par contribuable soumis à la taxe professionnelle.

En ce qui concerne le fonds d'équipement communal, une modification du règlement permettra, en plus de la prise en charge intégrale des intérêts des emprunts contractés ces dix dernières années, une prise en charge dégressive des intérêts pendant les cinq années antérieures.

Les dépenses effectuées pour le personnel représentent 34% du budget; celles pour le service de la dette 23,6%, le solde étant consacré aux frais de fonctionnement et aux frais contractuels.

CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la parution de notre bulletin du mois de juin, le Conseil municipal a tenu 3 séances et a pris les délibérations suivantes:

Séance du mardi 26 juin 1984

- Nomination d'une commission ad'hoc de 6 membres pour la révision du règlement du Conseil municipal
- Réfection du chemin de la Source Saint-Jean (lot 4)
- Projet de liaison route du Canada - chemin de Chèvres
- Modification du poste sanitaire des Libellules - Crédit d'étude complémentaire
- Installation radiotéléphonique
- Introduction de l'informatique - Crédit d'étude complémentaire
- Service informatique intercommunal.

A huis-clos: naturalisation de M. Zopito FINOCCHIO (Italie), Mme Dolorès LOPEZ (Espagne), M. Trang PHAN-CONG (Vietnam spn) et M. Angel VASQUEZ (Espagne).

Séance du mardi 2 octobre 1984

- Prestation de serment de M. Jean-François MOUTHON, en remplacement de M. Jacques-Eric RICHARD, démissionnaire
- Collecteurs chemin de la Croisette - Blandonnet

- Reconversion emprunt CCS 1974 et emprunt CCS II/1984
- Achat de la parcelle No 1.580 (Campagne Chauvet)
- Emprunt Etat de Genève 1984

A huis-clos: naturalisation de Mme Eva JERGER (Hongrie) et MM. Brahim BOURRAS (Algérie) et Giuseppe MARCONI (Italie).

Séance du mardi 13 novembre 1984

- Modification des zones de construction - extension de la zone industrielle de développement de Mouille-Galand
- Plan d'aménagement No 27.667-540 (Chemin de Maisonneuve)
- Jetons de présence des conseillers municipaux en 1985
- Projet de budget 1985
- Entretien lourd 1985 pour bâtiments et mobilier communaux
- Modification des statuts de la Fondation communale Maison du village à Vernier
- Fondation communale Maison du village - Capital de dotation.



LES AUTORITÉS DE LA COMMUNE DE VERNIER VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNÉE NOUVELLE

BÂTIMENT

ARCHITECTURE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ENTRETIEN LOURD

Une étude détaillée sur l'état général des bâtiments communaux a fait apparaître une dégradation générale des enveloppes et toitures des édifices dont l'âge se situe à plus de 18 ans. Par ailleurs, d'importantes lacunes sont également apparues au niveau des isolations thermiques et des rendements des installations de chauffage.

Afin de pallier cette situation, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a approuvé, en date du 27 mars 1983, un investissement extraordinaire réparti sur cinq ans. Pour la tranche 1984, le Conseil municipal a voté un crédit extraordinaire de Fr. 1.640.000.— qui comprenait les travaux suivants:

Groupe scolaire du Lignon

Réfection des étanchéités et isolation des toitures.

Fermeture des contrecœurs par des panneaux de menuiserie, peinture des menuiseries extérieures et pose de nouveaux stores.

Améliorations des installations de chauffage par la pose de sondes, la séparation de certains circuits et l'isolation de toutes les tuyauteries.

La remise en état des installations scéniques de la salle des fêtes et l'installation d'un nouvel aménagement de la cuisine (pose en février 1985).

Groupe scolaire de Balexert

Réfection des étanchéités et isolation des toitures de la salle de gymnastique et de l'école enfantine.

Changement des vitrages de l'école enfantine ainsi que des stores.

Centre de rencontres d'Aïre

Installation d'une alarme.

Réfection des W.-C.

Installation d'une ventilation dans les principaux locaux.

Peinture de quelques locaux.

Mobilier

Rééquipement en tables et chaises de la buvette de la salle des fêtes du Lignon. Achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 8 classes.

Programme 1985

Pour la deuxième tranche de travaux qui seront réalisés en 1985, le Conseil municipal a voté un nouveau crédit extraordinaire au montant de Fr. 1.226.000.— en date du 13 novembre 1984.

Les travaux principaux seront:

La rénovation de l'école primaire de Balexert dont les travaux seront semblables à ceux réalisés à l'école enfantine en 1984, soit la réfection des toitures, le changement des vitrages, ainsi que des stores et l'isolation des murs de façades.

L'installation d'une nouvelle chaudière à l'école d'Aïre et la peinture des menuiseries extérieures.

Un nouvel achat de mobilier scolaire équivalent à l'achat 1984 est également prévu afin de compléter le stock et éliminer certains éléments désuets.

AUTRES TRAVAUX

Crèche Pamplemousse du Lignon

Un nouvel aménagement du jardin a été réalisé comprenant entre autres la pose de jeux pour les petits enfants.

Maison des jeunes d'Avanchet

L'étude de cette construction prévue sous le pont du Pailly arrive à bout touchant. La demande de crédit de construction devait être présentée au Conseil municipal en fin d'année, mais des problèmes au niveau de la sécurité ayant resurgi avec le Département des travaux publics, suite au dépôt de l'autorisation de construire, l'implantation de la maison est à réexaminer avec ce Département.

Signalisation des rues de la Cité des Avanchets

Dans le cadre du 3ème crédit voté par le Conseil municipal pour la signalisation communale, l'étude de la signalisation des rues de la cité des Avanchets, qui tient compte de l'avis des habitants consultés, est terminée. La pose des panneaux doit intervenir en décembre 1984.

URBANISME — CIRCULATION

RECONSTRUCTION DU CHEMIN DES VIDOLLETS (1ère étape)

La reconstruction du chemin des Vidollets, sous la direction du Bureau d'ingénieurs Perreten et Milleret, entreprise à mi-juillet 1984 avance normalement conformément au planning envisagé.

Effectivement, les services publics (eau, gaz et téléphone) ont reposé à neuf leurs conduites entre les chemins du Progrès et de la Greube durant l'été. Ces nouvelles conduites posées et raccordées ont permis d'attaquer au début septembre la construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et simultanément d'enlever les conduites hors service et démolir l'ancien égout.

Il faut relever que, lors de l'attaque de la construction des collecteurs, nous avons rencontré un dédale de conduites de tous genres qui contraignait l'entrepreneur à une creuse entièrement à la main sur le premier tronçon d'une douzaine de mètres. Ensuite, heureusement, des moyens mécaniques pouvaient être utilisés et favoriser ainsi un avancement régulier des travaux. Ce qui nous permettra vraisemblablement de redonner une chaussée à la circulation et un trottoir aux piétons depuis le 19 du chemin des Vidollets au carrefour du chemin du Progrès pour la fin de l'année 1984.

La partie amont du chemin des Vidollets (du No 19 au No 1) sera entreprise au début 1985 en fonction des conditions météorologiques dans l'espoir d'une ouverture complète de cette première étape courant avril.

CHEMIN DES BOIS-JACQUET

L'assainissement du chemin des Bois-Jacquet entrepris dans une première étape en 1982 par la traversée du lotissement du Crest-des-Isles et poursuivi à fin 1983 dans le chemin même est maintenant opérationnel, excepté encore quelques branchements privés dont les modalités vont être réglées prochainement de cas en cas.

Dès lors, nous pouvons envisager d'appliquer la dernière couche d'enrobé bitumineux l'été 1985.

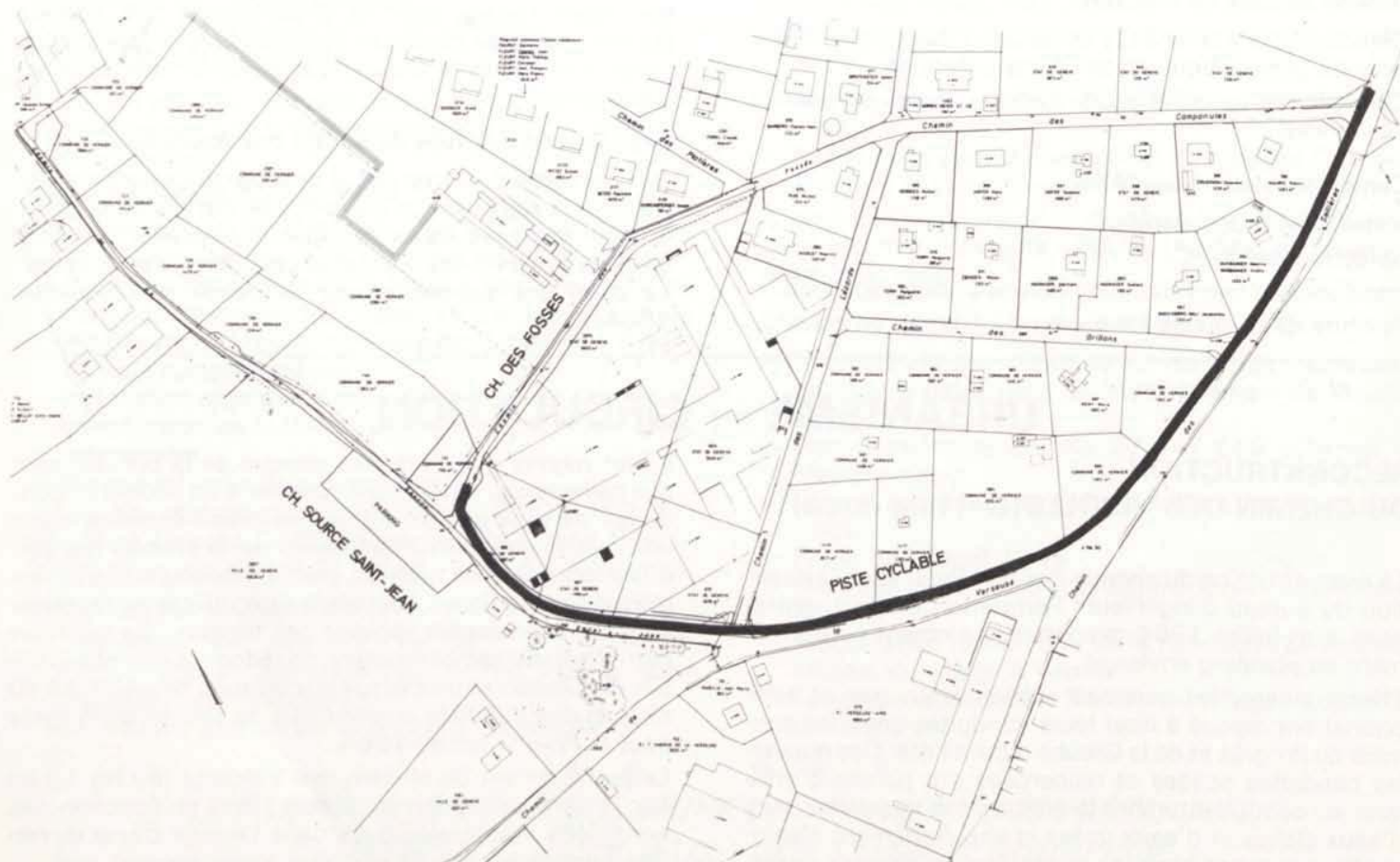
Entre-temps, à la demande des riverains, nous entreprenons les démarches nécessaires auprès du Département de justice et police pour qu'il nous autorise la mise en place de «seuils de ralentissement» afin d'augmenter la sécurité des enfants dans ce chemin, qui doit conserver un caractère local.

Dès les autorisations sollicitées accordées, nous pourrions créer ces seuils avant l'application d'enrobé évoluée plus haut et souhaitons que cette réalisation complera les habitants du quartier auxquels nous adressons également nos remerciements pour leur attitude coopérative lors des travaux.

TRAVAUX À ENTREPRENDRE AU BAS D'AÏRE

À réception de l'autorisation de construire, la Commune entreprendra la correction et l'élargissement de certaines voies de circulation dans le bas de la presqu'île d'Aïre, afin de régler définitivement les problèmes de circulation dans ce secteur, l'accès au cycle d'orientation du Renard et au stade communal.

Ces travaux s'effectueront en diverses étapes et sont programmés sur un an environ selon le plan ci-dessous.



TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER

INFORMATIONS

1. Dès le 3 janvier 1985, la ligne des Transports publics de Vernier sera desservie par un horaire *cadencé*.

Le tronçon compris entre Vernier-Place et le Lignon sera desservi **31 fois par jour dans les 2 sens**, soit un bus toutes les 23 minutes en moyenne, alors que les têtes de ligne (chemin des Vidollets — Aïre) seront desservies 1 fois toutes les heures.

2. Malgré la pénurie de personnel due à des accidents et à la maladie, le trafic passagers et scolaire a pu être maintenu dans son intégralité; cependant, les transports de classes pour des visites de musées et la fréquentation de diverses manifestations ont dû être supprimés provisoirement. Nous tenons à nous excuser de ce contretemps auprès du Corps enseignant et des élèves.
3. Les personnes désirant se rendre au **marché Jumbo-Blandonnet** sont instamment priées d'utiliser les services des transports publics prévus à cet effet, les travaux entrepris dans les environs de ce commerce n'étant pas encore terminés et la circulation subit des ralentissements sensibles.
4. Les usagers des TPV sont informés qu'aucun horaire spécial ne sera publié à part celui encarté dans le présent «Vernier-Information». La conception de ce journal est prévue en sorte que l'horaire qui est inséré soit détachable. Il en va de même pour le «Vernier-Environnement».

DIFFICULTÉS DE CIRCULATION DANS LE SECTEUR ROUTE DE VERNIER ROUTE DE PRÉ-BOIS ET DE LA CROISSETTE

Il est évident que le quartier cité en titre, sis à l'ouest de ce que l'on a coutume de nommer le «plus grand chantier de Suisse», soit les installations aéroportuaires et ferroviaires de Cointrin, ainsi que les réalisations du secteur 7 des routes nationales, se trouve au coeur des problèmes routiers actuels.

D'aucuns prétendent «qu'il n'y avait qu'à» etc., etc., en évoquant la simultanéité des différents chantiers. Toutefois, ces derniers sont imbriqués les uns dans les autres et, en général, sont interdépendants.

Effectivement, si nous prenons un exemple qui concerne plus particulièrement notre commune, suite à la réalisation de la route de Meyrin dans son assiette définitive, la liaison route de Vernier - route de Meyrin par le chemin de la Croisette devenait impossible et il était impératif d'accélérer les travaux de la route de Pré-Bois prolongée afin de rétablir le mouvement évoqué plus haut, énormément pratiqué. Parallèlement, il est souhaitable, pour des raisons de sécurité et de confort, de rétablir un passage sous voies de la ligne du chemin de fer Genève - La Plaine pour les piétons et les «2 roues» en grand nombre entre le quartier de la Croisette - Coquelicots et le village de Vernier avec ses écoles, locaux culturels, centres sportifs et différents commerçants et artisans. Profitant de l'ouverture du chantier pour le passage sous voies, il nous a semblé judicieux de prévoir immédiatement les collecteurs en attente entre l'assainissement dit de Blandonnet, déjà en place le long du chemin des Coquelicots et le chemin de Champs-Prévoist, afin d'éviter une ouverture ultérieure de ces chemins où la circulation a fortement augmenté d'autant plus avec la récente ouverture du centre administratif et commercial de Blandonnet.

Nous sommes bien conscients des perturbations que les riverains ont subies dans ce quartier et nous envisageons avec le Département de justice et police les mesures à prendre pour améliorer les conditions de circulation, notamment:

- le parcage des véhicules des employés hors des cases de stationnement d'abord prévues pour les riverains,
- une amélioration des entrées du centre commercial afin que les véhicules en attente ne bloquent plus le trafic local,
- de plus, nous attendons avec impatience la mise en place de la signalisation lumineuse aux différents carrefours de la route de Pré-Bois (route de Meyrin-chemin des Coquelicots-route de Vernier) prévue en février 1985 afin de régler globalement la circulation dans cette zone,
- auparavant, la libération de la 2ème voie montante de la route de Vernier, prévue le 21 décembre 1984, devrait déjà amener une amélioration notable de la circulation en direction de Vernier et du quartier des Coquelicots et ainsi diminuer la file d'attente observée dans «le creux de la Renfile», voire plus loin côté Châtelaine.

Dans cet espoir, nous réitérons à la population nos demandes de compréhension et de patience, envers les chantiers en cours de finition dans ce quartier et sommes persuadés que les expériences difficiles vécues ces dernières semaines nous amèneront avec le Département de justice et police et les remarques constructives de nos citoyens à une amélioration satisfaisante des conditions de circulation pour les riverains et les usagers.

ASSAINISSEMENT DE COINTRIN

Cet assainissement a pour but de reprendre les eaux sur 20 hectares de la région du Pommier au Grand-Saconnex, de les faire transiter par les chemins des Marais et de Bonvent à Cointrin où au passage le bassin concerné est de 14 hectares, puis par Cointrin sur la partie Meyrin où le bassin concerné est de 17 hectares et ce, en bordure de l'avenue Louis-Casaï, puis par différents petits chemins, avant de rejoindre le Nant d'Avanchet, canalisé pour les eaux claires, et le collecteur primaire à cet endroit (en contrebas du carrefour chemin du Ruisseau/chemin de Joinville) reliant la STEP d'Aire pour les eaux usées.

Le projet établi par le bureau d'ingénieurs P. TISSOT prévoit pour les eaux usées des tuyaux d'un diamètre variant de 30 à 40 cm. et pour les eaux pluviales de 60 à 110 cm.

La commune de Meyrin a construit sa part en 1983 depuis l'exutoire de l'Avanchet en remontant jusqu'au «Restaurant Beau-Site» le long de l'avenue Louis-Casaï où 2 tuyaux étaient en attente. De là, notre commune poursuivait les travaux dès le 4 juin 1984.

La construction des collecteurs programmée de juin à mi-octobre s'est bien déroulée, excepté les dernières cinquantaines de mètres à l'amont du chemin des Marais où les difficultés de creuse dans les terrains rencontrés nous ont retardés quelque peu. Toutefois, les réfections de chaussée le long de l'avenue Louis-Casaï et sur le chemin Bonvent se terminent actuellement, conformément aux prévisions. Pour le chemin des Marais, le revêtement en enrobé bitumineux sera appliqué au début 1985, la couche de roulement étant bien entendu prévue ultérieurement.

Les travaux de génie civil terminés, nous entreprendrons la remise en état des parcelles traversées par les travaux.

Il est à noter sur ce chantier également la collaboration des riverains et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance pour la compréhension, voire la patience, dont ils ont fait preuve. Ceci nous permet un enchaînement tout naturel en espérant le maintien de cet état d'esprit lors des futurs travaux de reconstruction du chemin des Corbillettes avec l'adjonction d'un trottoir, projet à l'étude actuellement.

DÉNEIGEMENT

L'hiver est à nos portes; dès les premières chutes de neige, les équipes assurant la viabilité seront amenées à intervenir sur l'ensemble du réseau communal.

En conséquence et afin de faciliter les tâches du personnel affecté aux travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules sont instamment priés:

- de respecter l'ensemble de la signalisation afférente au stationnement;
- de garer leurs véhicules sans empiéter sur les trottoirs;
- de laisser sur la chaussée un passage minimum de 5 mètres (largeur des chasse-neige 4,50 mètres);
- pour autant qu'ils possèdent un garage, de rentrer leur véhicule le soir;
- de laisser les trottoirs libres de tout obstacle;
- de respecter les disques provisoires d'interdiction de stationner.

Nous vous remercions de votre compréhension.

CIMETIÈRE D'AÏRE

Cet automne voyait l'achèvement des travaux d'agrandissement du cimetière d'Aïre, sous la conduite du bureau d'architectes V. CORAY.

Autour d'une place centrale gravitent 3 aires distinctes comprenant respectivement 164, 72 et 70 tombes. A l'entrée, un petit bâtiment abrite les locaux pour le personnel et le matériel du Service des cimetières, des W.C. publics et une zone protégée en cas d'intempéries.

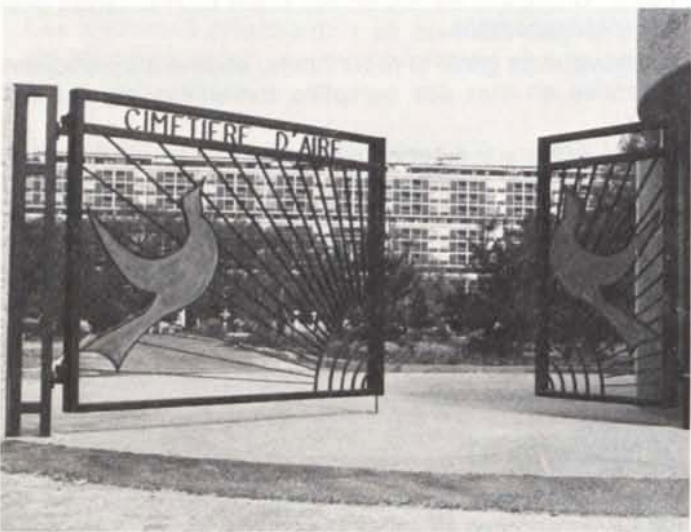
La tendance en faveur de l'incinération augmentant d'année en année, la Commune a pensé qu'il serait judicieux d'adosser *un colombarium* au mur architecturé placé en bordure du cimetière.

Les 181 cases de ce colombarium — pouvant contenir 2 à 3 urnes — sont mises à la disposition des familles pour une durée de 20 ans, à titre gratuit pour les défunts originaires de Vernier ou nés, décédés, domiciliés ou propriétaires dans la Commune.

L'inscription (nom et prénom, années de naissance et de décès) sur la plaque de fermeture de la case est fournie par l'administration et facturée à la famille.

Ainsi cette réalisation permet aux habitants de la commune de disposer d'un emplacement au cimetière pour les urnes de leurs défunts, sans pour autant engager de lourds frais de monument et d'entretien.

Il existe également au cimetière d'Aïre un *Caveau des cendres* dans lequel, selon le désir des personnes, des cendres peuvent être déposées de façon anonyme.



AVIS

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aïre et de Vernier (ancien et nouveau) en 1964, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1984, sont invités à en informer l'administration municipale jusqu'au 31 décembre 1984.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

SERVICE CULTUREL PROGRAMME DÉBUT 1985

VERNIER RECOIT deux concerts de musique classique à l'aula de l'école des Ranches (Vernier):

5 février: Ian Van Weyenberg et Noriko Murai, violon et piano

12 février: Olivier Sorensen, piano

CINÉ-CONFÉRENCE aula de l'école des Ranches (Vernier):

15 mars 1985 «Yukon, le Canada des chercheurs d'or» avec Marc Poirel

3e FESTIVAL DE DANSE MODERNE

salle des fêtes du Lignon
du 13 au 28 avril 1985 spectacles de danses, suivis de cours-ateliers animés par les chorégraphes.

En ouverture du festival, productions de danseurs sur le Mail du Lignon.

LA MACAV

Du 17 janvier au 12 février 1985, **exposition rétro**, vieilles dentelles, rendant hommage à un travail manuel anonyme.

La Maison d'Artisanat Communal de Vernier est ouverte à tous, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, tous les jours sauf le dimanche et le lundi matin. Elle se situe au No 48 de la rue du Village.

HOMMAGE À NOS AÎNÉS

Les autorités de Vernier ont fêté les aînés ayant atteint 80 ans et plus et, depuis le mois de juin, plus particulièrement les nonagénaires suivants:

Madame Irène BOUZER
16, av. de Crozet, le 23.7.1894

Madame Joséphine DUBOIS
4 av. des Libellules, le 7.8.1894

Madame Elisa HUNKELER
5B, rte de Montfleury, le 5.9.1894

Madame Céline CARRON
53, av. du Lignon, le 1.11.1894

Madame Regina KAPPELER
69, av. du Lignon, le 6.12.1894

Madame Fynny SCHMID
62, av. du Lignon, le 11.12.1894

Mademoiselle Béatrice ROESCH
Pension Les Rives du Rhône
Ch. des Comtoises, le 14.12.1894

Monsieur Gabriel SIMOND
17, av. Edmond-Vaucher, le 15.12.1894

Le Conseil administratif a eu le plaisir de présenter le 13 octobre, à Madame Aïma LACOSSE, née Python, domiciliée au Lignon, ses vœux et félicitations à l'occasion de son 101e anniversaire, et à Madame Louise JATON, domiciliée à la Pension Les Mésanges à Vernier, qui fêtait le 18 novembre ses 102 ans.



Décembre 1984

Transports publics de la Ville de Vernier

Horaire valable du 3 janvier au 31 décembre 1985



★ = NE S'ARRÊTE PAS

HORAIRE DU LUNDI AU SAMEDI — VERNIER → AÏRE

							sauf samedi		sauf samedi			sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	
Ch. du Progrès	0700		0755		0900			1000		1100		1200		1300	
Greube															
Mouille-Galand															
Dépôt CVV															
Vernier Place	0705	0735	0800	0835	0905	0935		1005	1035	1045	1115	1135	1205	1235	1305
Echarpine															
Coquelicots	0708	0738	0803	0838	0907	0937		1007	1037	1047	1120	1137	1210	1237	1307
Aéroport	0710	0740	0807	0840	★ 0940		★	1040	★	★	1140	1215	1240	★	
Avanchet centre	0713	★	0810	★	0910	★		1010	★	★	1123	★	★	★	1310
Balexert centre	0715	0745	0815	0845	0915	0945	1000	1015	1045	1055	1125	1145	1220	1245	1315
Coin-de-Terre															
Crozet-Robinson															
Poste Châtelaine															
Rte de Vernier 110															
Ecu-Aga															
Libellules 8	0720	0750	0820	0850	0920	0950	1005	1020	1050	1105	1130	1150	1225	1250	1320
Isaak-Anken															
Lignon centre	0725	0755	0825	0855	0925	0955	1010	1025	1055	1110	1135	1155	1230	1255	1325
Grandchamp															
Campanules															
Verseuse															
CO Renard		0800		0900		1000			1100			1200		1300	

HORAIRE DU LUNDI AU SAMEDI — VERNIER → AÏRE

	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi	sauf samedi		
Ch. du Progrès	1330	1400			1500			1600			1700			1800		
Greube																
Mouille-Galand																
Dépôt CVV																
Vernier Place	1335	1405	1415	1435	1505			1535	1605	1615	1635	1705	1735	1805	1835	1905
Echarpine																
Coquelicots	1337	1407	1417	1437	1507			1537	1607	1617	1637	1707	1737	1807	1837	1907
Aéroport	1340	★	★	1440	★			1540	★	★	1640	★	1740	★	1845	★
Avanchet centre		★	1410	★	★	1510		★	1610	★	★	1710	★	1810	★	1915
Balexert centre	1330	1345	1415	1425	1445	1515	1530	1545	1615	1625	1645	1715	1745	1815	1850	1920
Coin-de-Terre																
Crozet-Robinson																
Poste Châtelaine																
Rte de Vernier 110																
Ecu-Aga																
Libellules 8	1335	1350	1420	1430	1450	1520	1535	1550	1620	1635	1650	1720	1750	1820	1855	1925
Isaak-Anken																
Lignon centre	1340	1355	1425	1435	1455	1525	1540	1555	1625	1640	1655	1725	1755	1825	1900	1930
Grandchamp																
Campanules																
Verseuse																
CO Renard	1400				1500			1600					1700		1800	



TARIF

Simple course	
adultes	Fr. 1,20
Gratuité de parcours de 0 à 6 ans	
Enfants de 6 à 12 ans	Fr. 0,60
AVS	Fr. 0,60
Carnet 10 courses	
adultes	Fr. 10.-
enfants - AVS	Fr. 6.-
Abonnements mensuels	
libre parcours adultes	Fr. 35.-
scolaire	Fr. 23.-

EXCEPTIONS

PAS DE SERVICE

2 janvier 85	
5 avril	Vendredi Saint
8 avril	Lundi de Pâques
16 mai	Ascension
27 mai	Lundi de Pentecôte
5 septembre	Jeune Genevois
25 décembre	Noël
1 ^{er} janvier 86	Nouvel an

SERVICE RÉDUIT:

24 décembre et 31 décembre	
DERNIER DÉPART:	Vernier 13h00
	Aïre 13h00

LIMITATION

La desserte du parcours Centre commercial de Balexert - Aéroport étant assurée par les TPG, aucun passager n'est pris en charge **sur ce tronçon**; en conséquence, seules les personnes venant et se rendant au delà des arrêts précités seront autorisées à monter ou descendre des bus TPV.

Les billets ne sont valables que pour les services organisés par la commune et ne pourront pas être utilisés pour les TPG.

HORAIRE DU LUNDI AU SAMEDI — AÏRE → VERNIER

					sauf samedi				sauf samedi				sauf samedi		sauf samedi	
	0800		0900		1000		1100		1200		1300		1300			
Co Renard																
Verseuse																
Campanules																
Grandchamp																
Chapelle protestante																
Lignon centre	0705	0730	0805	0830	0905	0930	1005	1015	1030	1105	1115	1135	1205	1230	1305	1330
Lignon 53																
Isaak-Anken																
Herse																
Libellules 8	0708	0733	0808	0833	0908	0933	1008	1018	1033	1108	1118	1140	1208	1233	1308	1333
Ecu-Aga																
Rte de Vernier 117																
Temple de Châtelaine																
Balexert centre	0715	0740	0815	0840	0915	0945	1015	1025	1045	1115	1125	1145	1215	1245	1315	1340
Avanchet centre	0717	*	0817	*	0917	*	1017	*	*	1117	1127	*	1217	*	*	*
Aéroport	0720	*	*	0850	*	0950	*	*	1050	*	1130	1150	*	1250	*	1345
Coquelicots	0725	0744	0825	0853	0925	0953	1025	1035	1053	1125	1133	1153	1225	1253	1320	1348
Echarpine																
Vernier Place	0730	0750	0830	0855	0930	0955	1030	1040	1055	1130	1145	1155	1230	1255	1325	1355
Dépôt CVV																
Mouille-Galand																
Rte de Peney																
Ch. du Progrès	0755		0900		1000				1100				1200		1300	1330 1400

HORAIRE DU LUNDI AU SAMEDI — AÏRE → VERNIER

					sauf samedi				sauf samedi				sauf samedi		sauf samedi	
	1400		1500		1600		1700		1800							
Co Renard																
Verseuse																
Campanules																
Grandchamp																
Chapelle protestante																
Lignon centre	1345	1405	1430	1440	1505	1530	1545	1605	1630	1645	1705	1730	1805	1830	1905	
Lignon 53																
Isaak-Anken																
Herse																
Libellules 8	1348	1408	1433	1443	1508	1533	1548	1608	1633	1648	1708	1733	1808	1833	1908	
Ecu-Aga																
Rte de Vernier 117																
Temple de Châtelaine																
Balexert centre	1400	1415	1440	1455	1515	1540	1600	1615	1640	1700	1715	1740	1815	1840	1915	
Avanchet centre	*	1417	*		1517	*	1603	1617	*	1703	1717	*	1817	*	1917	
Aéroport	*	*	1445		*	1545	1605	*	1645	*	*	1745	*	1845	*	
Coquelicots	1410	1425	1450		1525	1550	1610	1625	1650	1708	1725	1750	1825	1850	1925	
Echarpine																
Vernier Place	1415	1430	1455		1530	1555	1615	1630	1655	1710	1730	1755	1830	1855	1930	
Dépôt CVV																
Mouille-Galand																
Rte de Peney																
Ch. du Progrès			1500		1600				1700	1715			1800			

SERVICES SCOLAIRES

CO RENARD (service spécial)

Greube	0710		1310
Montfleury	0712		1312
Vernier Place	0714		1314
Echarpine	0715		1315
Châtelaine	0730		1330
Ecu-Aga	0735		1335
Libellules	0740		1340
CO RENARD	0745	1130	1345 1630
Libellules		1135	1635
Ecu-Aga		1138	1638
Châtelaine		1140	1640
Echarpine		1145	1645
Vernier Place		1146	1646
Montfleury		1150	1650
Greube		1152	1652

CO COUDRIERS (du lundi au samedi)

Echarpine	0738		1335
Coquelicots	0740		1340
Balexert	0745	1125 1145	1345 1640
Coquelicots		1135 1150	1645
Echarpine		1140 1155	1650

ECOLE VERNIER PLACE (du lundi au samedi)

Coquelicots	0744		1320
Echarpine	0747		1323
VERNIER ÉCOLE	0750	1115 1135	1325 1615
Echarpine		1119 1136	1616
Coquelicots		1120 1137	1617

ECOLE D'AÏRE (service spécial)

Ecole		1115	1615
Verseuse		1120	1620

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, téléphoner au
service des transports publics

41 05 60 - int. 13

BALEXERT - 31 départs en direction de Châtelaine - Libellules - Lignon

0715 0745 0815 0845 0915 0945 1000 1015 1045 1055 1115 1145 1215 1245 1315 1330 1345 1415 1425 1445 1515 1530 1545 1615 1625 1645
1715 1745 1815 1850 1920

LIGNON - 31 départs en direction de Châtelaine - Balexert - Jumbo Blandonnet - Vernier

0705 0730 0805 0830 0905 0930 1005 1015 1030 1105 1115 1130 1205 1230 1305 1330 1345 1405 1430 1440 1505 1530 1545 1605 1630 1645
1705 1730 1805 1830 1905

AÉROPORT DE GENÈVE-COINTRIN

HEURES DE DÉPART EN DIRECTION DU LIGNON-AÏRE

0710 0740 0807 0840 0940 1040 1140 1240 1340 1440 1540 1640 1740 1845

HEURES DE DÉPART EN DIRECTION DE VERNIER

0720 0850 0950 1050 1130 1150 1250 1345 1445 1545 1605 1645 1745 1845

JUMBO BLANDONNET

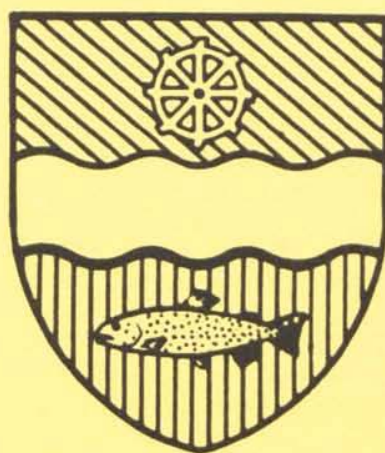
HEURES DE DÉPART EN DIRECTION DE VERNIER

0725 0744 0825 0853 0925 0953 1025 1035 1053 1125 1133 1153 1225 1253 1320 1348 1410 1425 1450 1525 1550 1610 1625 1650 1708 1725
1750 1825 1850 1925

HEURES DE DÉPART EN DIRECTION DU LIGNON-AÏRE

0708 0738 0803 0838 0907 0937 1007 1037 1047 1107 1137 1207 1237 1307 1335 1407 1417 1437 1507 1537 1607 1618 1637 1707 1737 1807
1837 1907

Ordures ménagères déchets divers et récupération



Commune de Vernier
Service des routes et des parcs

1. Ordures ménagères

Jour de levée:
lundi,
mercredi,
Vendredi,

Travail effectué par la Maison Sauvin & Schmidt.

Pour tout renseignement: tél. 43 80 00 interne 13.

Les habitants de la commune sont priés, aux dépôts des poubelles sur la chaussée, de placer celles-ci en évidence. D'autre part, il serait souhaitable de protéger le récipient par un sac plastique afin que celui-ci se vide facilement. Il est nécessaire également, une ou deux fois l'an, de laver votre poubelle.

2. Déchets encombrants

**Levée mensuelle
à l'exclusion
des déchets métalliques**

Chaque premier mardi du mois, soit pour 1985

les 8 janvier	2 juillet
5 février	6 août
5 mars	3 septembre
2 avril	1 ^{er} octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Travail effectué par la Maison Sauvin & Schmidt.

Pour tout renseignement: tél. 43 80 00 interne 13.

3. Déchets métalliques

**Levée mensuelle
à l'exclusion
de tout autre déchet**

Chaque mois, le jeudi après la levée des déchets encombrants soit:

les 10 janvier	4 juillet
7 février	8 août
7 mars	* 12 septembre
4 avril	3 octobre
9 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

* Le 5 septembre, Jeûne Genevois, la levée est reportée au jeudi 12 septembre.

Travail effectué par la Maison Sauvin & Schmidt.

Pour tout renseignement: tél. 43 80 00 interne 13.

4. Déchets de jardin

1. Vernier I
2. Vernier II
3. Croisette
4. Coquelicots
5. Balexert
6. Libellules
7. Haut-d'Aïre
8. Bas-d'Aïre I
9. Bas-d'Aïre II
10. Henri-Golay
11. Avanchet

Pour de petites quantités, déposer les déchets dans les bennes adéquates

Centre de voirie

Angle sud-est de la Via de Coisson - Route de Peney
Angle nord-est du chemin de l'Echarpine - Route de Vernier

Mise en place d'une benne à l'issue des travaux du passage inférieur à piétons

Angle sud-est du Jardin Robinson sur le chemin de Maisonneuve

Devant l'école enfantine, le long du chemin de l'Usine-à-gaz

Derrière l'école, le long du chemin de Grandchamp

Angle chemin du Renard et des Sellières

Angle chemin de Source-St-Jean et du chemin des Fossés
la benne sera à disposition à l'issue des travaux

Dans le préau de l'école

Ecole Avanchet-Jura, angle parc à voitures, rue du Grand-Bay.

D'autre part, les cimetières d'Aïre et de Vernier sont également équipés de bennes afin de récupérer les déchets de jardin.

Attention: le contenu des bennes est mené à la décharge!
Aucun matériau incinérable ne doit en conséquence y être placé.

Travail effectué par le Service des routes de la Commune de Vernier.

Pour tout renseignement: tél. 41 05 60.

5. Taille de haies

En vertu des articles 70 et 76 de la loi sur les routes du 28 avril 1967, les intéressés sont invités à effectuer la taille des arbres et haies bordant leur propriété

au plus tard pour le 15 juillet 1985.

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.

Passé ce délai, la commune fera procéder d'office à ce travail aux frais des propriétaires.

A l'époque de la taille, les déchets de celle-ci sont évacués gratuitement par la commune. Par contre, la taxe d'incinération est à charge du demandeur.

Travail effectué par le Service des routes de la Commune de Vernier.

Pour tout renseignement: tél. 41 05 60.

6. Récupération du verre

1. Route de Montfleury
2. Cointrin

Face au centre de voirie

JUMBO - BLANDONNET — en face de l'immeuble des Coquelicots

Face rue du Grand-Bay 18

Parking avenue de Crozet, face au jardin Robinson.

Derrière l'école de Châtelaine

Devant l'immeuble N°8, sur le parking, en bordure de l'avenue de l'Ain

Face école primaire, vers le chemin conduisant au cimetière

Sur le mail, à proximité de la fontaine

Angle chemin du Renard et chemin des Sellières.

Travail effectué par la Maison Serbeco et Bosson.

Pour tout renseignement: Service des routes de la Commune de Vernier, tél. 41 05 60.

7. Récupération du papier

3. Avanchet
4. Ecole de Balexert
5. Chemin des Eglantines
6. Avenue des Libellules

Emplacement permanent des bennes:

7. Aïre
8. Cité du Lignon
9. «Bas d'Aïre»

Quelques remarques importantes

Piles au mercure et petits déchets de métaux non ferreux (aluminium, cuivre, zinc, laiton) peuvent être déposés dans les orifices prévus à cet effet **sur les bennes à verre.**

Prière de ne pas jeter dans les bennes à verre les sacs en papier utilisés pour le transport de vos bouteilles.

Ne laissez traîner aucun débris autour des bennes, la propreté de la commune est à ce prix.

Papier - Apportez vos journaux et revues en paquets ficelés ou dans des cornets et les cartons aplatis et ficelés. Ne mettez ni papier paraffiné ou plastifié, ni papier carbone.

Carton - Evitez de déposer de la vaisselle en carton.

Verre - Les flacons et bouteilles de verre de toutes sortes et de toutes couleurs doivent être rincés et débarrassés des dispositifs de fermeture et des collerettes.

Le Conseiller administratif délégué

André Chillier

Le 6 novembre, à la Pension La Rhodanienne à Vernier, M. François SATIN, Conseiller administratif, rendait visite à Madame Berthe KRAMER pour ses 103 ans et qui devenait ainsi la doyenne, non seulement de la commune, mais du canton de Genève.

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Les autorités de notre commune se font également un plaisir de fêter les couples qui ont le bonheur de célébrer leurs noces d'or ou de diamant.

- 23 juin: M. et Mme Louis MAURIS-SOTTAS, 50 ans de mariage
21 juin: M. et Mme Lucien PERRETEN-PERRET, 50 ans de mariage
27 août: M. et Mme Henri SCOTTI-BOSSON, 60 ans de mariage
27 septembre: M. et Mme Ernst HABERLIN-BAUMANN, 60 ans de mariage.

Il est évident que l'administration municipale ne peut connaître tous les couples qui franchissent une étape heureuse de leur vie conjugale et elle compte donc sur la collaboration de la population pour lui signaler ces événements.

NATATION

Durant la période de fermeture de la piscine du Lignon, des installations de natation en bassins fermés sont à la disposition de la population.

Intégrées dans les complexes scolaires des Ranches à Vernier et d'Avanchet-Jura, d'une dimension de 16,66 x 8 mètres, dotées de fonds mobiles, ces piscines scolaires ont été mises en service en 1973 et 1974.

Bassin des Ranches (Vernier)

Ouvert au public, **uniquement le JEUDI.**

- Horaire: de 13 h 45 à 15 h 45, fond mobile à 0,80 m, enfants et adultes
de 15 h 45 à 17 h 45, fond mobile à 2 m, enfants et adultes
de 17 h 45 à 19 h 45, fond mobile à 2 m, adultes uniquement

Bassin des Avanchets (école Avanchet-Jura)

Ouvert au public, selon l'horaire suivant:

JEUDI

- de 13 h 45 à 15 h 45, fond mobile à 0,80 m, enfants et adultes
de 15 h 45 à 17 h 45, fond mobile à 2 m, enfants et adultes

VENDREDI

- de 18 h 45 à 19 h 45, fond mobile à 1,25 m, adultes uniquement
de 19 h 45 à 20 h 45, fond mobile à 2 m, adultes uniquement

DIMANCHE

- de 08 h 45 à 11 h 45, fond mobile à 2 m, enfants et adultes

Pour les deux bassins:

Tarif: Fr. 0,50/heure pour les enfants de 5 à 15 ans
Fr.2.—/heure pour les adultes.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte.

CAMP DE SKI



Le service des sports organise, pour la troisième année consécutive, un camp de ski pendant la semaine de vacances scolaires du lundi 18 au samedi 23 février 1985.

Ce séjour à Planachaux, dans le confort qu'offre le chalet d'En-Haut et avec l'encadrement d'une équipe qualifiée, est destiné aux jeunes de 10 à 13 ans.

Le prix avantageux de Fr. 170.— pour les six jours comprend l'abonnement aux remontées mécaniques et une excursion à Avoriaz.

Le nombre de places est limité. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Service des sports (tél. 96 62 96) le matin.

AVEC LA CROIX-ROUGE

La section genevoise de la Croix-Rouge suisse organise des cours de **préparation aux soins de base** destinés à la formation d'auxiliaires de santé, soit pour les enfants malades, soit pour les personnes âgées.

Un cours aura lieu à la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse,

du 14 au 30 janvier 1985
tous les matins de 8 h à 12 h

et s'adresse plus particulièrement aux personnes qui veulent dépanner les mères (ou les pères) seul(e)s devant se rendre à leur travail même si leur enfant est malade.

Un autre cours aura lieu

du 15 au 26 avril 1985
tous les matins de 8 h à 12 h

et s'adresse à ceux ou celles qui veulent s'occuper de personnes âgées, soit occasionnellement, soit en faisant partie d'une équipe Croix-Rouge, soit en acceptant de s'engager pour des remplacements de courte durée dans le service des Aides-Extra-Hospitalières.

EN SUIVANT CE COURS...

La Croix-Rouge suisse a mis au point un cours de préparation aux soins de base de 35 heures minimum pour la partie théorique, complété par un stage de 12 jours en milieu hospitalier.

Vous y apprendrez à vous occuper du confort et des soins quotidiens que requièrent les malades, les handicapés ou les personnes âgées.

Votre présence régulière aux heures du cours et du stage, ainsi qu'une bonne assimilation du sujet enseigné, seront confirmées par une attestation.

Vous aurez alors la possibilité de vous intégrer au personnel d'un hôpital, d'un établissement médico-social, dans un service de soins à domicile, dans une maison pour personnes âgées ou dans le service sanitaire de la Croix-Rouge (en cas de catastrophe ou de guerre) ou de la protection civile.

Renseignements et inscriptions, tél. 42 40 50.

POSTES DE POLICE MUNICIPALE

Les postes du Lignon et d'Avanchet sont ouverts pour assurer une présence et permettre d'établir des liens avec la population, les administrations et les autorités par les informations et les renseignements que les agents peuvent dispenser.

Dans les postes, les agents répondent dans la mesure du possible aux renseignements concernant l'administration, ils enregistrent les plaintes qu'ils traitent selon leurs compétences ou les dirigent auprès de l'autorité compétente et ils répondent aux contrevenants.

Cette décentralisation permet d'éviter aux citoyens de parcourir un long trajet et, à toutes fins utiles, nous rappelons les emplacements et les heures d'ouverture de ces postes:

VERNIER: Mairie de Vernier — Tél. 41.00.00 — Rue du Village 9 — 1214 Vernier
Bureau ouvert: de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., excepté le samedi.

AVANCHET: Centre commercial — Tél. 97.22.22 — Rue du Grand-Bay 21 — 1220 Les Avanchets.
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h. 11 h. 30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h. 30, excepté le samedi.

LE LIGNON: Avenue du Lignon 35-36 — Tél. 97.09.09 — 1219 Le Lignon
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h., de 11 h. 30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h. 30, excepté le samedi.

Téléphonez ou rendez visite aux agents qui seront heureux de vous recevoir.

POLICE MUNICIPALE

Voici venu le moment où les détenteurs de chiens s'apprêtent à acheter la médaille 1985 et nous en profitons pour leur rappeler quelques dispositions et règles à observer sur le territoire de la Commune de Vernier.

Dans les agglomérations de Châtelaine, Le Lignon, Les Avanchets et Vernier, ainsi que dans les promenades, jardins et parcs publics, **les chiens doivent être tenus en laisse.**

En respectant spontanément ces règles, les propriétaires de chiens contribueront au maintien de la propreté des quartiers et des pelouses et éviteront ainsi que leurs chiens ne puissent poursuivre ou mordre les passants ou leurs congénères.

Les médailles de chiens peuvent être obtenues dans les postes de quartiers dès le 3 décembre 1984, au prix de Fr. 39. — sur présentation d'une attestation d'une assurance RC et d'une pièce d'identité.

Les plaques de cycles et cyclomoteurs seront mises en vente aux mêmes endroits à partir du 2 janvier 1985.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE — FERMETURE DE L'ADMINISTRATION

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de la Mairie seront fermés:

du samedi 22 décembre 1984 au mardi 1er janvier 1985 inclus

En cas d'urgence (décès, inhumation, etc.), téléphoner à:

M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, tél. 96 35 10 ou 96 46 56

Mme Michèle MULLER, officier de l'état civil, tél. 33 72 35 ou 44 75 97

POLICE MUNICIPALE

En cas d'urgence: le 25 décembre 1984, téléphoner au 96 05 30

le 1er janvier 1985, téléphoner au 34 13 40

En cas d'extrême urgence: Gendarmerie de Châtelaine, tél. 96 25 11

BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques municipales de Vernier (Ranches), Châtelaine et Le Lignon seront fermées
du samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier 1985

VOIRIE

La levée des ordures ménagères des **lundi 24 et mercredi 26 décembre** aura lieu normalement.

Lundi 31 décembre 1984: tournée NORMALE

Mercredi 2 janvier 1985: tournée NORMALE

La levée des objets encombrants, à l'exception des objets métalliques, et des sapins de Noël, aura lieu **le mardi 8 janvier 1985**